Le concept de la page couverture reflète l'image de la Sûreté du Québec qui joue un rôle de premier plan tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

93-00058/

TABLE DES MATIÈRES

La Sûreté du Québec en un coup d'oeil **3**
Message du directeur général **4**
Mandat de la Sûreté du Québec **6**
Structure organisationnelle 8
État-major général 8
Service juridique 8
Service de la vérification et du contrôle de gestion 9
Service des affaires publiques 9
Nouvelle structure 9
Direction de l'administration **11**
Ressources humaines 11
Service de la gestion des effectifs 11
Service du développement des ressources humaines 11
Service des relations avec le personnel 11
Service des communications internes 12
Programme d'accès à l'égalité 12
Programme d'aide au personnel 12
Ressources financières 12
Service du budget et de la comptabilité 12
Service de l'analyse et des politiques financières 12
Ressources matérielles 13
Service de l'approvisionnement 13
Service des immeubles 13
Service des transports 13
Faits saillants – Ressources humaines 14
Faits saillants – Ressources financières 16
Direction de la surveillance du territoire **18**
Patrouilleurs et enquêteurs de la Sûreté du Québec 18
Service des relations communautaires 18
Service des permis 20
Service des activités générales 20
Service des mesures d'urgence 20
Service de la sécurité routière 21
Prise en charge de la sécurité publique sur le territoire de la Baie James 21
Faits saillants – Sécurité routière 22
Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques **24**
Service des renseignements criminels 24
Service des enquêtes et des renseignements de sécurité 24
Service des enquêtes criminelles 24
Service des enquêtes sur le crime organisé 25
Service des supports techniques 25
Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.) 25
Faits saillants – Criminalité et drogues 26
Direction de la planification et de la technologie **30**
Service de la planification et des systèmes de gestion 30
Service de l'informatique 31
Service de la gestion des télécommunications 31
Actions humanitaires **32**

Note
La forme masculine dans ce texte désigne aussi bien les femmes que les hommes et est utilisée afin d'alléger le texte.

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma très haute considération.

Le ministre de la Sécurité publique,

Claude Ryan
Québec, juin 1992

Monsieur Claude Ryan
Ministre de la Sécurité publique
2525, boul. Laurier, 5e étage
Sainte-Foy, Québec
G1V 2L2

Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'activité de la Sûreté du Québec pour l'année 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le directeur général,

Robert Lavigne
Montréal, juin 1992

LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN UN COUP D'OEIL

	1990	1991
Nombre de postes de la Sûreté du Québec	108	111
Effectif policier en place	4 282	4 243
Effectif policier autorisé	4 440	4 421
Effectif civil en place	1 085	1 069
Effectif civil autorisé	1 105	1 122
Formation (jours-personnes)	20 600	24 730
Dépenses totales* (en millions de dollars)	553,6	507,6
Infractions au code criminel	78 020	90 533
• Crimes contre la personne	7 786	8 574
• Crimes contre la propriété	43 326	53 470
• Autres crimes	26 908	28 489
Valeur des drogues saisies (en millions de dollars)	60,8	1 257,0
Assistances aux services de police municipaux (enquêtes criminelles)	9 180	9 777
Accidents de la circulation	65 383	62 043
Infractions au code de la sécurité routière	441 252	473 230
Avis de 48 heures	324 735	393 060
Kilométrage annuel total du parc automobile (en millions de kilomètres)	78,3	75,6

* Ces sommes incluent les dépenses extraordinaires de 80,1 millions de dollars en 1990 et de 27,8 millions de dollars en 1991 liées, entre autres, aux opérations exceptionnelles découlant de la crise amérindienne en 1990 et du maintien de l'ordre dans les régions concernées en 1991.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les résultats de l'année 1991 témoignent plus que jamais de la capacité de la Sûreté du Québec de relever les défis d'aujourd'hui et me donnent confiance en l'avenir. Cette assurance repose principalement sur le professionnalisme et sur l'engagement des membres de la Sûreté du Québec.

À l'échelle locale, régionale et provinciale, la Sûreté du Québec dispose d'un personnel pouvant offrir une diversité de services, allant des plus quotidiens aux plus exceptionnels, afin de répondre aux besoins immédiats et aux préoccupations locales des citoyens. Aux responsabilités provinciales, s'ajoute également celle d'assurer la sécurité publique en exclusivité dans plus de 1 200 municipalités.

Pour répondre aux différents besoins de l'ensemble des Québécois en matière de sécurité publique, la Sûreté du Québec compte sur 4 243 policiers et 1 069 civils oeuvrant dans 4 grandes directions, 9 districts, 111 postes et près de 200 autres unités administratives.

Ce personnel est composé de généralistes et de spécialistes dont des diplômés en génie, en administration, en comptabilité, en criminologie, en sciences politiques, en sociologie, en droit, en économie et en informatique. Ce sont également des spécialistes de la plongée sous-marine, de l'identification, de la polygraphie, des portraits-robots, des crimes économiques, de la sécurité routière, des relations publiques et des relations communautaires.

Une somme de 2,4 millions de dollars, sur un budget total de plus d'un demi-milliard de dollars, est consacrée au programme de développement des ressources humaines. Les connaissances du personnel sont constamment mises à jour afin d'assurer la sécurité de la population et des policiers et aussi afin d'améliorer la qualité des services offerts.

Les pages qui suivent vous permettront de mieux connaître la Sûreté du Québec et ses structures dans son ensemble, mais plus particulièrement son personnel et ses activités. Ainsi, vous y trouverez une description sommaire des directions et des services en place, de même que le bilan de leurs réalisations respectives. Nous présenterons également dans ce document les orientations de chacune des unités administratives pour l'année 1992.

La Sûreté du Québec est intervenue en 1991, près d'un million de fois auprès des conducteurs dans le domaine de la sécurité routière, en effectuant 884 593 interventions préventives. Nos membres ont couvert plus de 62 000 accidents routiers et mené 90 533 enquêtes à la suite d'infractions au Code criminel. Ils ont aussi porté assistance aux services policiers municipaux dans près de 10 000 enquêtes liées également à des infractions au Code criminel.

Pour desservir et protéger les citoyens et citoyennes du Québec, les 1 700 véhicules de notre parc automobile parcourent annuellement plus de 75,6 millions de kilomètres sur le territoire québécois.

Par nos réalisations et nos projets, vous serez à même de constater le double objectif que nous poursuivons :

- faire en sorte que l'ensemble des orientations, des ressources et des activités de la Sûreté du Québec tendent vers le meilleur service possible à la population que nous desservons ;
- que toute l'information soit davantage communiquée à notre clientèle, à nos partenaires et à nos membres.

Ainsi, l'une des priorités pour les prochaines années est la mise en place de structures, de mécanismes et de pratiques favorisant la communication. Pour la Sûreté du Québec, la circulation de l'information est vitale. Cette communication que nous installons à tous les paliers de l'organisation sera multidirectionnelle :

- entre la Sûreté du Québec et les organismes gouvernementaux et privés ;
- entre les membres, les clients et les partenaires ;
- entre le syndicat et la partie patronale ;
- entre les employés et les gestionnaires ;
- entre la Sûreté du Québec et les médias.

L'année 1991 a vu l'entrée en vigueur de la loi 145 sur la réforme des finances municipales. Cette réforme aura des impacts importants en matière de sécurité publique. Dans le but d'offrir des services encore mieux adaptés aux besoins des citoyens, nous avons expérimenté, depuis le début de la décennie, la formule des comités consultatifs locaux pour nous aider à définir nos orientations en tenant compte des préoccupations de la population. Ces comités seront graduellement implantés à la grandeur du territoire à partir de 1992.

De même, nous avons décidé de créer une unité spécifiquement dédiée à nos relations avec le monde municipal. Ces clients, les élus municipaux, auront ainsi un interlocuteur privilégié à la Sûreté du Québec.

Nous désirons enfin poursuivre en 1992 la croissance de la productivité amorcée depuis déjà plusieurs années, en maintenant indissociables la qualité et la quantité des activités.

Robert Lavigne

MANDAT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le législateur québécois a défini en ces termes le mandat de la Sûreté du Québec :

«La Sûreté du Québec est, sous l'autorité du ministre de la Sécurité publique chargée de maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans tout le territoire du Québec, de prévenir le crime ainsi que les infractions aux lois du Québec, et d'en rechercher les auteurs.

...» (L.R.Q. chap. P-13, art. 39)

Ainsi, dans le cadre de son mandat légal, la Sûreté du Québec applique diverses lois fédérales sur le territoire québécois, dont principalement :

- le Code criminel ;
- la Loi sur les aliments et drogues ;
- la Loi sur les stupéfiants ;
- la Loi sur les explosifs ;
- la Loi sur la marine marchande du Canada.

De même, elle est chargée de l'application de nombreuses lois québécoises, dont :

- le Code de la sécurité routière ;
- la Loi sur l'assurance automobile ;
- la Loi sur les loteries et courses ;
- la Loi sur les explosifs ;
- la Loi sur les agences d'investigation ou de sécurité ;
- la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques ;
- la Loi sur les permis d'alcool ;
- la Loi sur la Société des alcools.

On entend par lois appliquées par la Sûreté du Québec, celles pour lesquelles les membres déposent des dénonciations ou des plaintes en cas de contravention.

Spécifiquement en matière de renseignements, l'article 39,1 de la Loi de police stipule :

«La Sûreté maintient un service central de renseignements ayant pour but de faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs et met ce service à la disposition des autres corps de police.»

Par ses services spécialisés, elle est aussi appelée à porter assistance aux services policiers municipaux en cas de besoin, agissant ainsi en complémentarité avec ces derniers.

Enfin, en raison de la convention de la Baie James et du Nord québécois, la Sûreté du Québec s'est vue confier le mandat d'assurer la continuité de l'organisation des services de protection policière chez les Cris, les Inuit et les Naskapis.

Organigramme

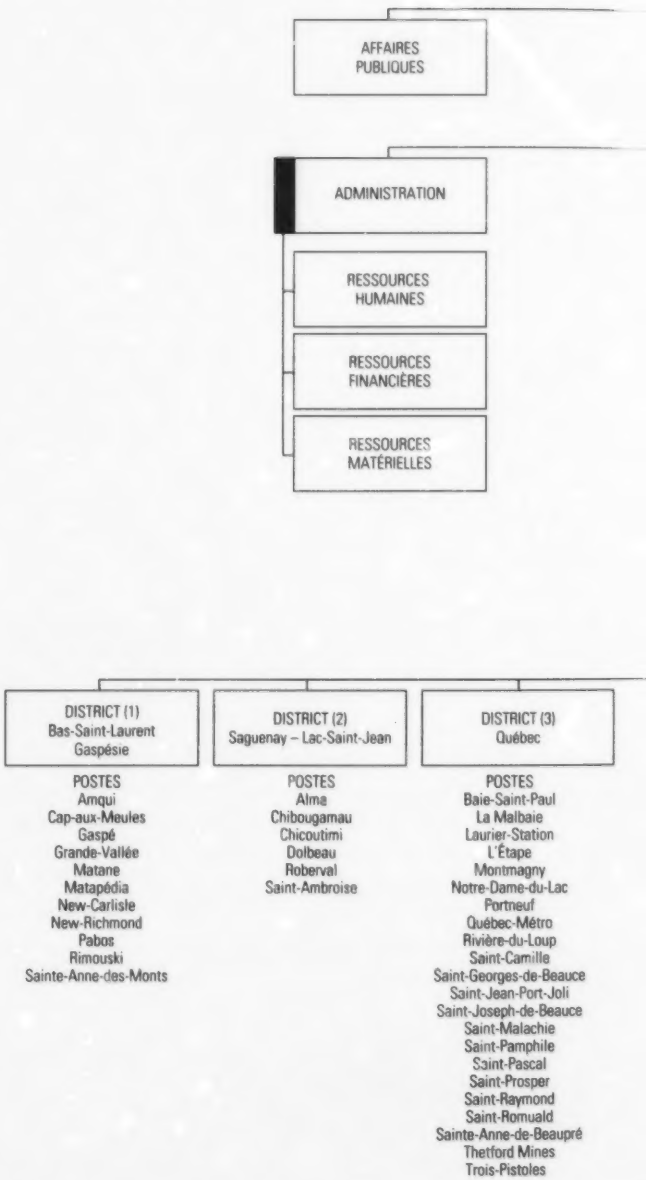

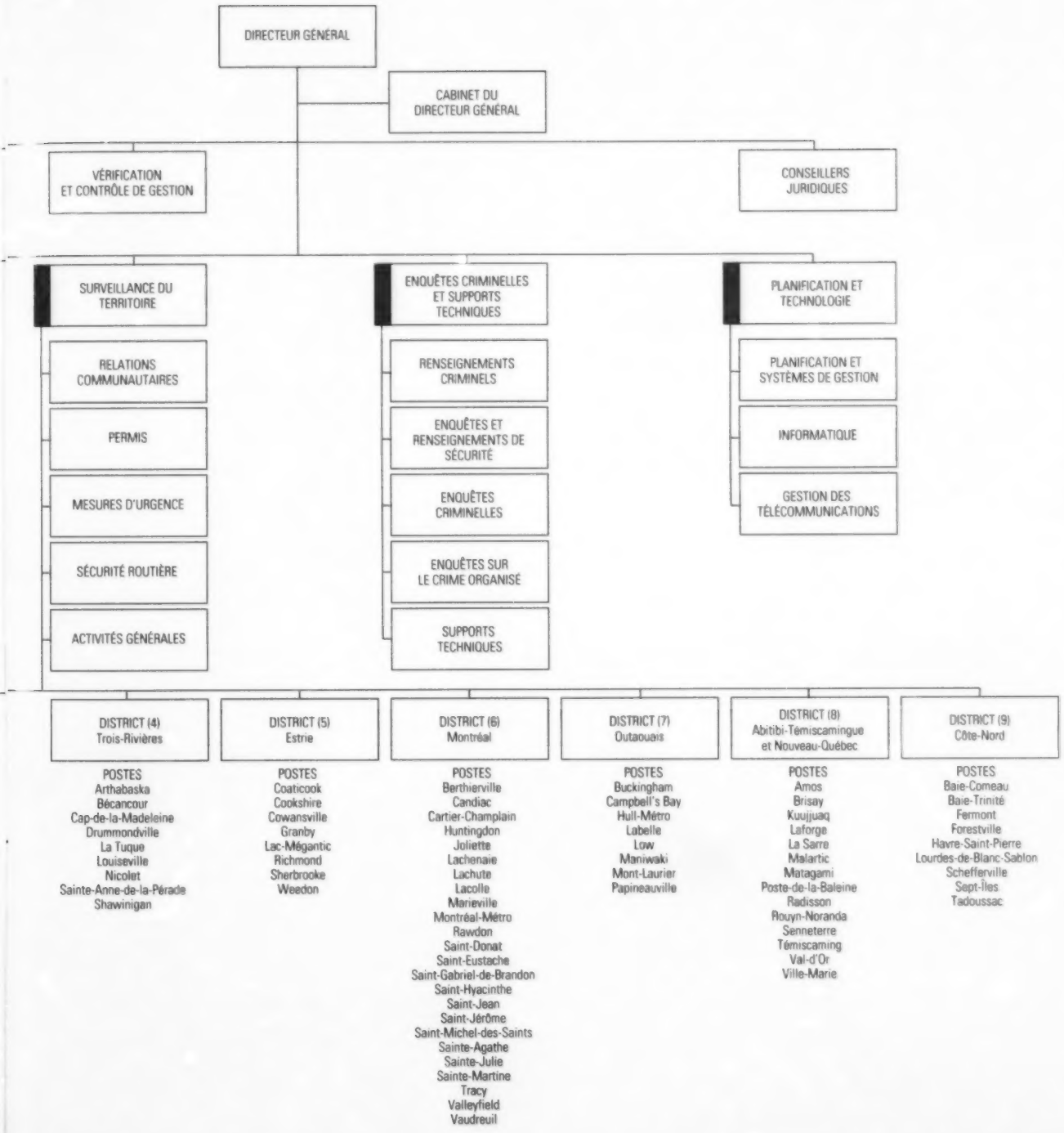
DIRECTEUR GÉNÉRAL
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
VÉRIFICATION ET CONTRÔLE DE GESTION
CONSEILLERS JURIDIQUES
SURVEILLANCE DU TERRITOIRE
ENQUÊTES CRIMINELLES ET SUPPORTS TECHNIQUES
PLANIFICATION ET TECHNOLOGIE
RELATIONS COMMUNAUTAIRES
PERMIS
MESURES D'URGENCE
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
ACTIVITÉS GÉNÉRALES
RENSEIGNEMENTS CRIMINELS
ENQUÊTES ET RENSEIGNEMENTS DE SÉCURITÉ
ENQUÊTES CRIMINELLES
ENQUÊTES SUR LE CRIME ORGANISÉ
SUPPORTS TECHNIQUES
PLANIFICATION ET SYSTÈMES DE GESTION
INFORMATIQUE
GESTION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DISTRICT (4) Trois-Rivières
DISTRICT (5) Estrie
DISTRICT (6) Montréal
DISTRICT (7) Outaouais
DISTRICT (8) Abitibi-Témiscamingue et Nouveau-Québec
DISTRICT (9) Côte-Nord
POSTES
Arthabaska
Bécancour
Cap-de-la-Madeleine
Drummondville
La Tuque
Louiseville
Nicolet
Sainte-Anne-de-la-Pérade
Shawinigan
POSTES
Coaticook
Cookshire
Cowansville
Granby
Lac-Mégantic
Richmond
Sherbrooke
Weedon
POSTES
Berthierville
Candiac
Cartier-Champlain
Huntingdon
Joliette
Lachenaie
Lachute
Lacolle
Marieville
Montréal-Métro
Rawdon
Saint-Donat
Saint-Eustache
Saint-Gabriel-de-Brandon
Saint-Hyacinthe
Saint-Jean
Saint-Jérôme
Saint-Michel-des-Saints
Sainte-Agathe
Sainte-Julie
Sainte-Martine
Tracy
Valleyfield
Vaudreuil
POSTES
Buckingham
Campbell's Bay
Hull-Métro
Labelle
Low
Maniwaki
Mont-Laurier
Papineauville
POSTES
Amos
Brisay
Kuujjuaq
Laforge
La Sarre
Malartic
Matagami
Poste-de-la-Baleine
Radisson
Rouyn-Noranda
Senneterre
Témiscaming
Val-d'Or
Ville-Marie
POSTES
Baie-Comeau
Baie-Trinité
Fermont
Forestville
Havre-Saint-Pierre
Lourdes-de-Blanc-Sablon
Schefferville
Sept-Îles
Tadoussac

Organigramme-type d'un district

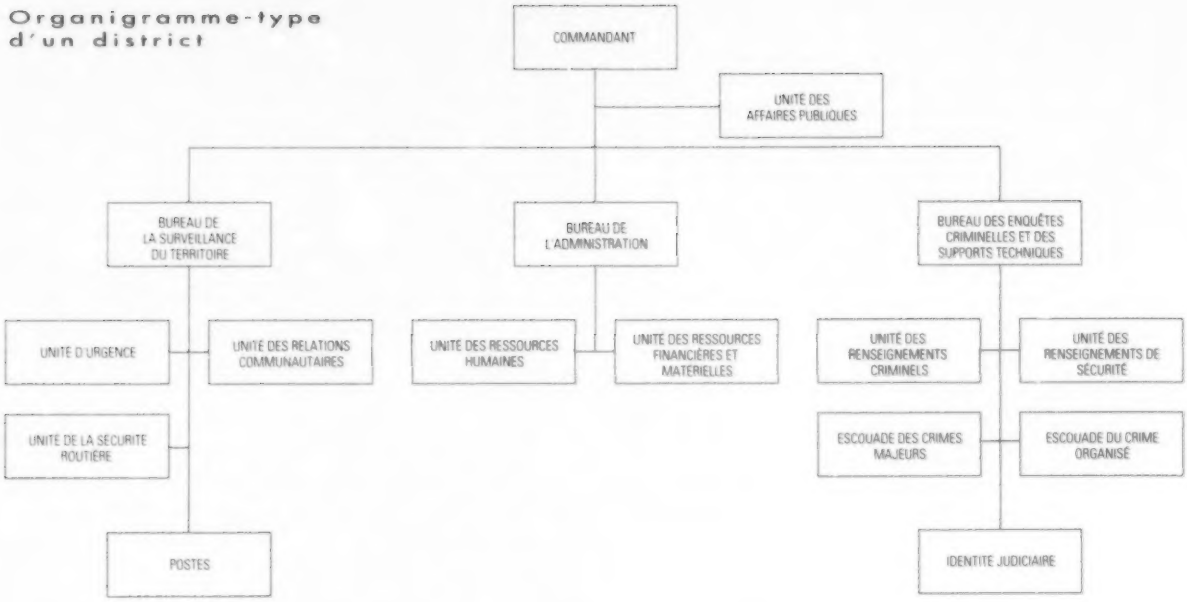

Structure organisationnelle

État-major général

Le directeur général commande et administre la Sûreté du Québec. Il est secondé dans l'exercice de ses fonctions par les responsables des quatre directions. Le directeur général est également entouré des trois services ci-après décrits.

Service juridique

Le Service juridique fournit aux unités administratives et opérationnelles l'assistance nécessaire en vue d'assurer la poursuite de leurs activités dans le respect des lois. À cette fin, il donne des avis juridiques, procède à l'analyse de divers documents à caractère légal, collabore à la formation des membres, participe à des comités et assure la représentation des intérêts de la Sûreté du Québec devant les organismes juridiques et administratifs.

En 1991, ce service a répondu à de nombreuses demandes d'avis professionnels concernant la sécurité routière et l'application de la Charte des droits et libertés de la personne. Il a également été consulté sur divers projets de loi et a collaboré à la revue Sûreté par la rédaction d'une chronique régulière.

En plus de poursuivre ses activités, le Service juridique entend, en 1992, réviser et restructurer les dossiers de réclamations et de poursuites civiles.

Service de la vérification et du contrôle de gestion

Ce service procède à la vérification des activités administratives et opérationnelles des unités, en vue de fournir aux gestionnaires une évaluation indépendante sur l'économie, l'efficacité et l'efficience des politiques, pratiques et contrôles internes de gestion en vigueur. Cette vérification inclut également l'application de la politique de vérification du Centre de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.) dans les unités de la Sûreté du Québec et auprès des services policiers municipaux.

Des vérifications complètes ont été effectuées dans 12 postes de la Sûreté du Québec, alors que la salle d'exhibits du district de Montréal a fait l'objet de certaines vérifications spécifiques. D'autres vérifications ont été effectuées au Village-des-Hurons et à Akwesasne en collaboration avec les organisations policières autochtones concernées.

On a également procédé à la vérification de 91 postes et unités de la Sûreté du Québec et de 88 services de police municipaux afin de s'assurer que les usagers du C.R.P.Q. se conforment aux politiques, règles et procédures édictées à ce sujet. En 1992, on envisage la vérification de l'ensemble des escouades du crime organisé dans les districts.

Service des affaires publiques

Le Service des affaires publiques est chargé de faire connaître à la population les activités et programmes de la Sûreté du Québec, de diffuser de l'information et, à cet effet, de maintenir de bonnes relations avec les médias d'information. Il est également chargé de produire des documents audiovisuels sur les activités de la Sûreté du Québec et de réaliser quotidiennement la revue de presse.

L'accroissement des ressources humaines du service en 1991, s'ajoutant à une restructuration de son fonctionnement, a favorisé une plus grande visibilité de la Sûreté du Québec dans les médias et une meilleure couverture journalistique.

En termes quantitatifs, 1 152 communiqués de presse, 2 932 entrevues et 111 présentations de pièces saisies traduisent le volume des activités médiatiques. Sur le plan organisationnel, la politique d'uniformisation des interventions médiatiques de la Sûreté du Québec, la confection quotidienne d'une revue de presse électronique et l'acquisition d'un véhicule utilisé à titre de centre de presse mobile figurent parmi les moyens mis en place en vue d'offrir un service de premier ordre aux unités administratives, aux journalistes et à la population.

Les projets du service pour 1992 concernent la formation des porte-parole de la Sûreté du Québec à plusieurs niveaux. Ainsi, un cours sur les relations avec les médias dans le contexte des mesures d'urgence sera offert à certains officiers. De plus, la formation en communication des agents d'information dans les districts se poursuivra. Le Service des affaires publiques continuera également de rencontrer les recrues à l'Institut de police du Québec pour les entretenir des relations avec la presse.

Nouvelle structure

La nouvelle structure organisationnelle de la Sûreté du Québec a été mise en place en 1991. Elle comprend quatre directions aux missions mandataires et de support, soit la Direction de l'administration, la Direction de la surveillance du territoire, la Direction des enquêtes criminelles et des supports techniques et la Direction de la planification et de la technologie.

Pour accomplir son mandat, sur l'ensemble du territoire québécois, la Sûreté du Québec compte maintenant 111 postes répartis dans 9 districts.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR DISTRICT EN 1991

1 *Bas-Saint-Laurent – Gaspésie*
policiers 277 civils 44

2 *Saguenay – Lac-Saint-Jean*
policiers 177 civils 33

3 *Québec*
policiers 832 civils 142

4 *Trois-Rivières*
policiers 289 civils 47

5 *Estrie*
policiers 254 civils 44

6 *Montréal*
policiers 1302 civils 218
Grand quartier général
policiers 450 civils 430

7 *Outaouais*
policiers 277 civils 47

8 *Abitibi-Témiscamingue* et Nouveau-Québec
policiers 239 civils 36

9 *Côte-Nord*
policiers 146 civils 28

TOTAL
policiers 4 243 civils 1 069

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION

Louise Pagé
Madame Louise Pagé a été nommée directrice générale associée le 6 avril 1992, suite au départ de Monsieur André Gendron.

La Direction de l'administration a la responsabilité de la gestion des ressources humaines, matérielles et financières. Elle a un lien fonctionnel avec les bureaux administratifs des districts auprès desquels elle a un rôle de conseil et de soutien.

Ressources humaines

Les responsabilités et activités liées au domaine des ressources humaines sont la conception, l'élaboration et la mise en application de l'ensemble des politiques, des pratiques, des mesures administratives et des contrôles relatifs à la gestion du personnel. Les ressources humaines fournissent l'assistance nécessaire au bon fonctionnement de la Sûreté du Québec en concevant et en maintenant des services spécialisés dans ce domaine. Cette unité administrative assure, de plus, la présence de personnel affecté aux ressources humaines dans chaque district.

Service de la gestion des effectifs

Le Service de la gestion des effectifs est responsable de la planification des besoins en ressources humaines, tant policières que civiles. À cette fin, il réalise toutes les activités inhérentes à la détermination, à la répartition et au contrôle des effectifs, à l'analyse, à la description et à la détermination du niveau des emplois, à la sélection, au recrutement et à l'embauche, à la dotation, aux mouvements de personnel ainsi qu'à l'évaluation du rendement des employés.

En 1991, ce service a traité 2 019 dossiers de mouvements de personnel policier et civil. De plus, à la suite d'une consultation avec l'Association des policiers provinciaux du Québec (A.P.P.Q.), un nouveau processus de notation du rendement des agents et des sous-officiers a été adopté.

L'objectif de doter l'organisation d'un personnel représentatif de la réalité socio-démographique du Québec mènera, en 1992, à la révision des méthodes de recrutement et à la création d'une équipe additionnelle qui orientera ses actions vers les clientèles cibles.

Service du développement des ressources humaines

Ce service assure la formation, le perfectionnement et le développement des ressources humaines de la Sûreté du Québec. À cette fin, il conçoit, en collaboration avec les gestionnaires, des programmes de formation qui répondent aux besoins de l'organisation.

En 1991, 24 730 jours-personnes ont été consacrés à la formation, soit 18 487 aux membres policiers et 6 243 aux membres civils.

Le plan de développement des ressources humaines de la Sûreté du Québec comprend 340 activités différentes. Mentionnons qu'il y a eu poursuite en 1991 des cours offerts aux responsables de poste. La formation dans le domaine des relations communautaires, de la micro-informatique et de la gestion pour les sous-officiers s'est également poursuivie.

Outre ces activités de formation, tous les membres policiers de la Sûreté du Québec doivent effectuer des exercices de tir. De plus, 1 800 personnes ont reçu la formation sur le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).

En 1992, les efforts en formation porteront principalement sur la sensibilisation au pluralisme culturel de la société québécoise, sur les mesures d'urgence et sur les enquêtes criminelles. Le contrôle de la qualité et l'évaluation du contenu des cours de formation existants constitueront également de nouveaux projets pour l'année qui vient. Enfin, on mettra sur pied un programme de formation lié aux activités quotidiennes des patrouilleurs.

Service des relations avec le personnel

Le Service des relations avec le personnel est responsable de la négociation du contrat de travail avec l'A.P.P.Q., de l'administration des différents contrats de travail, de la discipline, des conditions de travail et de la rémunération, du service médical, de l'aide au personnel, de la santé et de la sécurité du travail, ainsi que des avantages sociaux.

De nombreuses activités, telles que l'informatisation de la gestion des conventions collectives et des contrats de travail, la négociation du régime de retraite des membres policiers et la formation d'un grand nombre de gestionnaires à l'administration des conventions collectives, caractérisent l'année 1991 dans ce secteur.

Le secteur de la santé et de la sécurité du travail a également retenu l'attention sur le plan de la formation des membres des comités de santé et sécurité, de l'implantation du secourisme en milieu de travail et de l'exercice d'un contrôle strict des prestations versées aux accidentés du travail.

Ce service entamera, en 1992, les négociations en vue du renouvellement du contrat de travail des policiers qui se termine le 31 décembre 1992. Il projette également la restructuration du centre médical et la poursuite de l'informatisation de certaines activités.

Service des communications internes

Le Service des communications internes a la responsabilité d'élaborer des programmes visant à favoriser la circulation de l'information à tous les niveaux de l'organisation. Il agit également à titre conseil auprès des diverses unités et districts face à des problématiques de communications internes. Il est aussi responsable de la conception et de la rédaction de la revue Sûreté, distribuée à 10 500 exemplaires, dont 5 000 sont destinés à l'externe, particulièrement en abonnements institutionnels.

L'année 1991 a permis l'étude, l'instauration et le renouvellement de différents véhicules de communication : le Sûreté Express, un bulletin d'information ponctuel à vocation provinciale, a été mis en place, et un virage stratégique important a été apporté à la revue Sûreté, en tenant compte des besoins des lecteurs.

Quant aux domaines du protocole et du patrimoine, ce service a été le maître d'oeuvre des différentes cérémonies officielles : changements de commandement, programme d'excellence, collation de grades et inaugurations officielles de postes. Enfin, un inventaire systématique de tous les éléments de valorisation de l'image de la Sûreté du Québec a été effectué. Cette étude permettra la redéfinition des normes en matière d'image de l'organisme.

Programme d'accès à l'égalité

Le programme d'accès à l'égalité en emploi relève directement du responsable des ressources humaines. L'objectif du programme est de promouvoir la représentativité des groupes cibles dans l'organisation, soit les femmes, les membres des communautés autochtones et des communautés ethno-culturelles et les personnes handicapées.

Le programme met l'emphase sur la réduction des barrières dans les processus du recrutement, d'intégration en emploi et de promotion.

Deux activités importantes ont marqué l'année 1991 : le recensement effectué auprès de l'ensemble du personnel afin de connaître la présence des groupes cibles dans chaque corps d'emploi, puis l'étude de la problématique du recrutement policier et de l'impact des normes d'embauche pour l'ensemble des groupes cibles.

Les principaux projets de 1992 sont l'établissement d'un plan de communication interne et externe sur l'accès à l'égalité et l'implantation d'un programme favorisant l'intégration des recrues provenant des groupes cibles.

Programme d'aide au personnel

Le programme d'aide au personnel existe depuis 1988. La structure du programme est indépendante et parallèle à la Sûreté du Québec. Ce programme relève d'un comité paritaire composé de représentants de la Sûreté du Québec et de responsables des syndicats, associations ou comités représentant les intérêts des différentes catégories d'employés oeuvrant à la Sûreté du Québec.

Il s'agit d'un service confidentiel d'information, d'orientation et d'aide, s'adressant à tout le personnel de la Sûreté du Québec ou à leur famille immédiate. Ce programme, entièrement libre et volontaire, offre un service de 24 heures. Les quatre personnes qui y travaillent ont effectué 330 interventions en 1991.

Ressources financières

Les responsabilités attribuées au personnel des ressources financières concernent la réalisation des activités reliées au cycle budgétaire, au contrôle et à la comptabilisation des revenus et recettes, à l'analyse financière, de même qu'à la conception, l'élaboration et la mise en place de politiques financières. Le contrôle interne et le soutien aux unités du Grand quartier général et des districts, par les bureaux administratifs, font également partie de ces responsabilités.

En 1991, la Sûreté du Québec a dû composer avec diverses mesures de restrictions budgétaires gouvernementales et planifier de nouvelles compressions pour les trois prochaines années dans le cadre des «Mesures de redressement des finances publiques» annoncées par le gouvernement québécois.

En plus des activités reliées à ces mesures, un plan de décentralisation budgétaire, par lequel les gestionnaires seront davantage engagés dans la gestion des finances publiques, a été proposé.

À cet égard, plusieurs activités de sensibilisation ont été réalisées en 1991, dont la formation adaptée des douze gestionnaires titulaires de portefeuille. Au cours de l'année qui vient, d'autres activités reliées à ce plan de décentralisation progressif quinquennal seront également organisées.

Service du budget et de la comptabilité

Le Service du budget et de la comptabilité a le mandat de produire le cycle budgétaire annuel et les rapports requis sur l'évolution budgétaire. Il doit également effectuer le contrôle des données budgétaires et financières.

Le service s'est consacré à la préparation de matériel destiné à supporter les gestionnaires dans leur planification budgétaire à l'aide du plan d'utilisation des crédits et des rapports prévisionnels.

En 1992, le Service du budget et de la comptabilité participera à la première phase de la décentralisation budgétaire en mettant l'accent sur le service à la clientèle.

Service de l'analyse et des politiques financières

Le Service de l'analyse et des politiques financières a le mandat d'assurer l'intégralité des rapports émanant des systèmes déjà existants et d'élaborer un système d'analyse financière permettant de rendre le processus décisionnel le plus efficace possible. En outre, il conçoit, élabore et met en place les politiques financières et de contrôle interne.

Ce nouveau service, implanté en 1991, s'est principalement consacré au suivi des heures supplémentaires et au traitement de différentes questions budgétaires.

Au cours de 1992, ce service concevra des outils informatiques pour exploiter les informations de gestion, pour assurer le contrôle des dépenses et pour supporter la tarification de certaines activités de la Sûreté du Québec, telle l'émission des permis.

Ressources matérielles

Les responsabilités et les activités inhérentes au domaine des ressources matérielles concernent la gestion de l'approvisionnement, des immeubles et du parc de véhicules, ainsi que les activités d'imprimerie et de reprographie.

Service de l'approvisionnement

Ce service assure le maintien des stocks et la fourniture des biens et services nécessaires à toutes les unités de la Sûreté du Québec, tant pour les besoins courants que pour les situations d'urgence. Il est également responsable de l'exploitation des ateliers d'imprimerie et de reprographie.

À titre d'exemple, mentionnons qu'en 1991 le service a effectué plus de 3 000 commandes pour un montant de 23 millions de dollars ; il a également assumé la gestion du magasin où environ 70 % des 8 000 articles sont disponibles sur place, qu'il s'agisse de fournitures de bureau, de vêtements et d'accessoires nécessaires aux policiers ou d'équipement pour le Grand-Nord.

De plus, le secteur de l'imprimerie et de la reprographie a répondu à 4 800 demandes nécessitant près de 25 millions d'impressions et 8,5 millions de photocopies, sans compter les 23 000 travaux techniques, de reliure et de photomécanique.

Service des immeubles

Le Service des immeubles élabore à chaque année un programme de renouvellement et de restauration du parc immobilier de la Sûreté du Québec. À cet égard, il répond aux besoins en locaux des unités opérationnelles et administratives en assurant la réalisation de projets, en plus de fournir le mobilier requis. Il pourvoit également à certains besoins pour le personnel résidant en région isolée.

En 1991, six nouveaux immeubles ont été aménagés pour recevoir les postes de la Sûreté du Québec. Le Service des immeubles a aussi réalisé près de 500 projets d'aménagement. Il a également géré des locaux à l'intérieur de 165 immeubles distincts.

Trois projets importants seront concrétisés en 1992 : la relocalisation du personnel des unités de ressources humaines à l'extérieur de l'édifice Parthenais, le suivi de la construction d'un nouvel immeuble pour le quartier général du district de Trois-Rivières et l'étude des espaces requis à l'édifice Parthenais.

Service des transports

Le Service des transports est responsable des activités reliées à la gestion du parc automobile et des équipements de transport de la Sûreté du Québec.

Le parc automobile de la Sûreté du Québec se compose de 1 721 véhicules : 1 564 automobiles, 137 camions, fourgonnettes et véhicules à quatre roues motrices et 20 minibus. La Sûreté du Québec dispose également de 27 motoneiges, 25 motocyclettes et 12 embarcations. Elle opère et rend disponible 3 hélicoptères pour différentes opérations d'observation ou d'urgence. En 1991, les véhicules routiers ont parcouru plus de 75,6 millions de kilomètres, ce qui représente 1 887 fois le tour de la planète ou encore 3 212 fois le réseau routier du Québec.

Le Service des transports a procédé, en 1991, au remplacement de 530 véhicules, à la supervision de l'aménagement de 41 véhicules spéciaux, à la gestion des coûts d'entretien et de réparation et à l'implantation d'un nouveau système informatique de gestion des pièces neuves et usagées pour les ateliers mécaniques de Montréal et de Québec.

Au cours de 1992, en plus de faire l'objet d'une évaluation de programme, le service procédera à l'essai d'un nouveau véhicule intermédiaire pour la patrouille et les enquêtes de même qu'à l'installation de nouveaux appareils et équipements devant accroître la sécurité des patrouilleurs.

FAITS SAILLANTS

Ressources humaines

Comme c'était le cas en 1990, les effets du vieillissement du personnel policier ont entraîné des départs dont le nombre excède celui des recrues. En effet, 269 policiers ont quitté la Sûreté du Québec en 1991. Malgré l'embauche de 242 recrues, l'effectif policier en place au 31 décembre 1991 était constitué de 4 243 membres, soit 0,9 % de moins qu'en 1990.

Des recrues embauchées en 1991, 68,6 %, possèdent un diplôme d'études collégiales (DEC), dont 81 % en techniques policières.

Parmi les 242 candidats engagés en 1991, on dénombrait 30 femmes, soit 12,4 %. Bien qu'encore modeste, ce nombre a doublé comparativement à celui de l'année précédente.

Les effectifs policiers autorisés sont passés de 4 440 en 1990 à 4 421 en 1991. Quant aux effectifs civils autorisés ils étaient de 1 105 en 1990 comparativement à 1 122 en 1991.

Par la mise sur pied de certains programmes, la Sûreté du Québec a poursuivi ses efforts auprès des membres des communautés culturelles afin d'augmenter leur présence dans ses rangs.

En 1992, la Sûreté du Québec compte intensifier davantage ses actions et ses programmes d'information et d'accueil auprès de tous les groupes cibles afin d'accroître leur intérêt pour l'organisation.

L'effectif civil était pour sa part composé de 1 069 membres, soit 16 personnes de moins que l'an passé. Cela est principalement attribuable au transfert vers la Société de l'assurance automobile du Québec des 73 employés affectés au transport routier. De plus, 148 années-personnes ont été engagées à titre d'occasionnels.

La mobilité interne a augmenté chez le personnel civil ; celui-ci a obtenu 61 promotions, comparativement à 25 en 1990, et les affectations et reclassements ont plus que doublé.

Évolution des effectifs

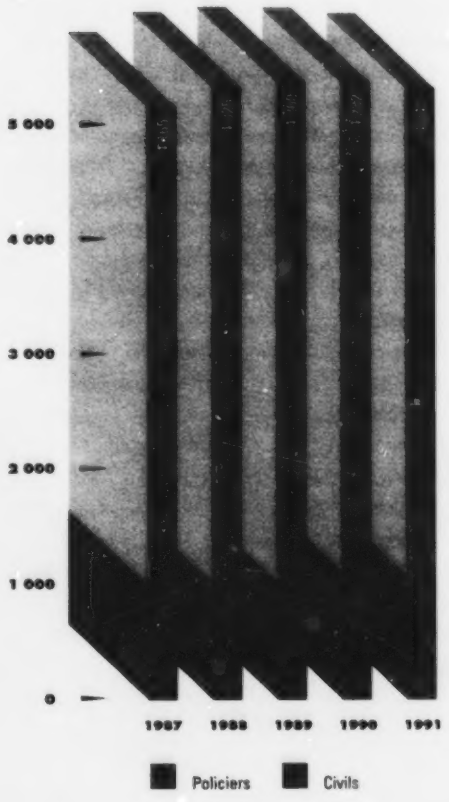

Ancienneté des policiers par grade
(années)

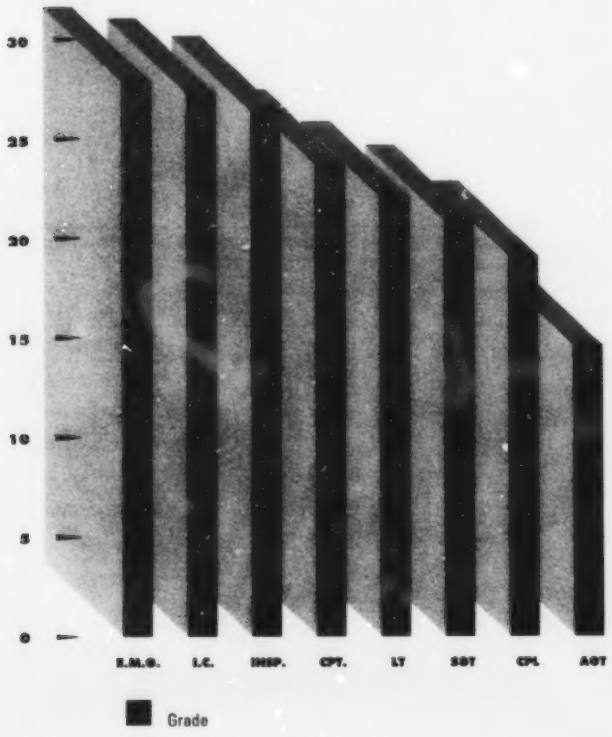

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN PLACE AU 31 DÉC. 1991

POLICIERS	
Agents	3 475
Caporaux	357
Sergents	285
Lieutenants	53
Capitaines	39
Inspecteurs	23
Inspecteurs-chefs	8
Directeurs généraux adjoints	2
Directeur général	1
TOTAL	4 243
CIVILS	
Ouvriers	27
Personnel de bureau	847
Techniciens	91
Professionnels	79
Cadres intermédiaires	13
Cadres supérieurs	12
TOTAL	1 069

MOUVEMENTS DU PERSONNEL POLICIER – 1991

Placements	
affectations	486
mutations	282
transferts	531
recrutements	242
départs (démissions, décès, retraites)	269
Promotions	
Directeurs généraux adjoints	0
Inspecteurs-chefs	2
Inspecteurs	6
Capitaines	11
Lieutenants	0
Sergents	44
Caporaux	80

MOUVEMENTS DU PERSONNEL CIVIL – 1991

Arrivées	
mutations	45
nominations	70
Départs	
mutations	102
démissions, décès, retraites	21
Mouvements internes	
affectations et reclassements	175
promotions	61
réorientations professionnelles	4

FAITS SAILLANTS

Ressources financières

Cette année, le total des dépenses a atteint 507,6 millions de dollars[1], soit une diminution de 8,3 % par rapport à 553,6 millions de dollars en 1990. Il faut toutefois se souvenir qu'en 1990, la crise amérindienne et d'autres événements exceptionnels avaient entraîné des dépenses extraordinaires de 80,1 millions de dollars. En 1991, 27,8 millions de dollars ont été affectés au maintien de l'ordre aux environs de Kahnawake, Kanesatake et Akwesasne.

En excluant les opérations exceptionnelles, les dépenses de 1991 seraient de 479,8 millions de dollars, comparativement à 473,6 millions de dollars en 1990, marquant une légère hausse de 1,3 %.

Cet écart provient principalement de l'augmentation des coûts des conventions collectives et des loyers. Par ailleurs, il faut souligner la diminution des coûts du régime de retraite des policiers, les frais d'intérêt sur le déficit actuariel étant maintenant assumés par le ministère des Finances. Les achats sont aussi moins onéreux puisque la Sûreté du Québec est exemptée de la taxe sur les produits et services (T.P.S.).

Coût par policier

Pour établir de façon judicieuse le coût d'un policier de la Sûreté du Québec, afin de le comparer à celui d'un policier municipal, il faut considérer les frais associés à la responsabilité policière de la Sûreté du Québec à l'échelle provinciale.

Nous devons donc déduire les coûts associés aux services provinciaux tels que le Centre de renseignements policiers du Québec, aux services spécialisés comme la répression du banditisme et les services d'identité judiciaire et aux opérations spéciales comme les opérations d'urgence. Le coût moyen d'un policier de la Sûreté du Québec pour les opérations et les services locaux et régionaux en 1991 (mandats équivalents à ceux des services de police municipaux), soit les dépenses réparties par le nombre de policiers, est ainsi estimé à 81 960 $. Il s'agit là d'un coût équivalent à celui d'un policier travaillant en milieu municipal.

Évolution des dépenses
(en millions de dollars)

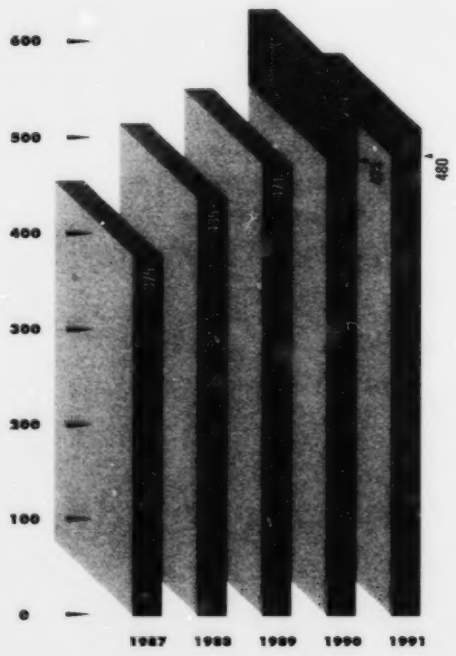

En déduisant les dépenses extraordinaires liées aux opérations exceptionnelles, les dépenses pour 1990 seraient de 473,6 M $ et pour 1991 de 479,8 M $.

1. Bien que le budget de la Sûreté du Québec soit octroyé sur la base de l'année financière (avril à mars), pour les besoins du rapport d'activité, les dépenses sont estimées sur la base de l'année civile au 31 décembre.

RÉPARTITION ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE 1987 À 1991

	1987	1988	1989	1990	1991
TOTAL (en milliers de dollars)	374 812,2	434 938,7	471 404,0	553 608,8	507 579,4
Traitements	219 871,7	236 576,0	247 169,4	332 584,9	307 522,2
Régime de retraite des policiers	91 262,3	124 842,5	138 699,9	112 748,6	93 723,5
Services de transport et de communication	7 618,5	11 641,1	14 385,5	26 363,4	20 111,7
Services professionnels, administratifs et autres	2 238,4	2 886,2	2 992,1	4 043,8	4 109,5
Entretien et réparation	4 004,0	5 416,3	5 845,6	6 214,6	6 754,8
Loyers	29 175,2	29 924,2	32 346,8	36 201,9	40 171,9
Fournitures et approvisionnements	10 709,5	11 606,7	15 489,1	17 366,5	16 623,6
Matériel et équipement	7 668,0	9 866,9	11 947,5	15 410,4	12 877,6
Autres dépenses	2 264,6	2 178,8	2 528,1	2 674,7	5 684,6

Répartition des dépenses en 1991

Loyers	7,9 %
Fournitures	3,3 %
Transports et communications	4,0 %
Matériels	2,5 %
Autres	3,3 %
* Traitements	79,1 %

* Incluant le régime de retraite, mais sans les intérêts

DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

Marc Lizotte

Cette direction a l'autorité hiérarchique sur les districts pour l'exécution de la mission policière, tenant compte de l'autorité fonctionnelle accordée aux autres directions.

De plus, elle élabore et maintient des services spécialisés en matière de sécurité routière, de relations communautaires et interculturelles, de prévention du crime, de mesures d'urgence, de prévention d'accidents routiers, d'interventions tactiques, de police autochtone, de permis, ainsi que de gestion des dossiers opérationnels et de sécurité des immeubles.

Patrouilleurs et enquêteurs de la Sûreté du Québec

La base de la Sûreté du Québec, c'est-à-dire l'assise à partir de laquelle s'articule l'ensemble des activités, est constituée du personnel des 111 postes et des 9 districts couvrant le territoire du Québec.

Le membre de la Sûreté du Québec le plus connu de la population est, sans l'ombre d'un doute, le patrouilleur. Il est le premier représentant de l'ordre à se présenter sur les lieux lorsqu'un événement survient.

Son travail consiste d'abord à répondre aux appels de tout plaignant ou encore de personnes en détresse. Le policier intervient dans diverses situations : conflits familiaux, voies de fait ou agressions sexuelles, vols de véhicules ou vols par effraction, méfaits ou nuisance publique, incendies criminels, prostitution ou paris illégaux.

Sa présence sur les lieux va bien au-delà de la simple constatation des faits et de la rédaction d'un rapport. Par exemple, dans une situation de conflit familial, le patrouilleur devra maîtriser l'agresseur si ce dernier est encore sur les lieux, assurer la sécurité des victimes et les réconforter, les référer à des organismes susceptibles de leur venir en aide, recueillir les faits, vérifier les preuves et les conserver, rapporter la situation au Directeur de la protection de la jeunesse s'il y a lieu, assurer le suivi, et finalement, préparer les témoins et les soutenir dans les démarches inhérentes à la présentation de dossiers devant les tribunaux.

Le patrouilleur est également celui qui assure les liens directs avec la communauté. À titre d'exemple, il est régulièrement présent dans les établissements d'enseignement afin d'informer les enseignants et les étudiants et d'échanger avec eux sur divers sujets.

Comme son nom l'indique, le patrouilleur consacre une partie importante de son temps à sillonner le territoire qu'il dessert. Les patrouilles contribuent à établir un climat de sécurité dans la population. Par leur présence quotidienne sur le territoire, les patrouilleurs sont en mesure de connaître davantage les délinquants et les criminels, leurs habitudes de vie, les lieux qu'ils fréquentent et ceux où ils opèrent, et par conséquent, de mieux les contrôler. Ces rondes permettent également d'assurer la sécurité routière. La Sûreté du Québec est d'ailleurs responsable de la sécurité sur la majeure partie du réseau routier québécois.

Enfin, les patrouilleurs effectuent de nombreuses autres activités, telles qu'amorcer les enquêtes lorsqu'il y a crime ou infraction, assister les services de police municipaux dans certaines opérations, témoigner dans de multiples causes devant différents tribunaux et effectuer des inspections dans les débits de boisson.

Les populations desservies par la Sûreté du Québec bénéficient non seulement des services que leur offrent les patrouilleurs, mais également de l'assistance d'enquêteurs dont le mandat premier est de solutionner les divers actes criminels commis. Ceux-ci, avec leurs confrères des escouades spécialisées du district, répondent annuellement à près de 10 000 demandes d'assistance provenant de services de police municipaux pour la résolution d'actes criminels commis sur leur territoire.

Notons enfin que les patrouilleurs et les enquêteurs des postes et des districts de la Sûreté du Québec sont supportés dans leur travail par l'ensemble du personnel des quatre directions. Ces appuis sont fort diversifiés et peuvent concerner les orientations et politiques, l'aide technique, la fourniture de matériel et d'équipement, l'administration des ressources et l'assistance d'analystes et de spécialistes dans divers domaines.

Service des relations communautaires

Le Service des relations communautaires élabore, planifie et coordonne des programmes communautaires en matière de prévention de la criminalité, de sécurité routière, de police autochtone et de relations interculturelles. En 1992, ce service établira des liens privilégiés avec le monde municipal.

Il gère et coordonne les activités du personnel des 111 postes de la Sûreté du Québec, en ce qui a trait aux activités de relations communautaires.

Division des communautés culturelles

Dans ce secteur d'activité, il y a eu en 1991 l'adoption d'une politique émise par la Sûreté du Québec sur les relations interculturelles et interraciales. De nombreuses activités témoignent de l'actualisation de cette politique.

Dans le cadre du recrutement de nouveaux policiers, et afin d'attirer les membres des groupes cibles, une campagne publicitaire de même que des rencontres préparatoires à l'examen écrit de 250 candidats provenant de groupes cibles furent mises sur pied.

Le projet Défi 2 000 a pour sa part permis à sept étudiants, provenant de six groupes ethniques différents, d'effectuer un stage de neuf semaines à la Sûreté du Québec. Ce projet a pleinement atteint les objectifs visés. La présence des stagiaires a donné lieu à un échange sur les perceptions des communautés culturelles à l'endroit de la Sûreté du Québec. Par cette activité, la Sûreté du Québec s'est mieux fait connaître des groupes ethniques représentés par les «ambassadeurs» que furent les stagiaires. Pour sa part, le personnel de la Sûreté du Québec a été sensibilisé à la réalité pluriculturelle et pluriraciale du Québec.

Une activité fort importante en 1991 fut la conception et l'élaboration d'un cours sur les relations interculturelles et interraciales destiné aux membres policiers et civils de la Sûreté du Québec. Un regroupement de cinq cégeps, de différentes régions du Québec, collaborent à la mise en oeuvre et à la diffusion de la formation qui s'étendra de 1992 à 1994. Un budget de 300 000 $ est prévu à cette fin.

La démarche est conçue de façon telle qu'il y aura participation de nombreuses personnes provenant de communautés culturelles à chacune des étapes du processus entourant la réalisation de ce cours. L'Institut de police du Québec s'est également associé à la Sûreté du Québec afin de rendre accessible cette formation aux services de police municipaux.

Division des communautés autochtones

Les activités relatives aux communautés autochtones en 1991 comprennent l'élaboration d'un programme de recrutement de candidats autochtones et d'un projet pilote d'encadrement autochtone par du personnel itinérant. Une consultation a permis l'ébauche d'un document sur la phase d'autonomie du programme de police autochtone.

Il y a également eu, en 1991, conception et élaboration d'un cours sur les us et coutumes autochtones destiné au personnel oeuvrant dans les postes en périphérie de ces communautés. Cette formation se poursuivra en 1992.

De plus, de nombreux programmes déjà existants ou nouvellement appliqués en 1992 viendront concrétiser la volonté de la Sûreté du Québec de maintenir des rapports harmonieux avec les communautés autochtones. L'un de ces programmes, consistant en la mise en place d'un mécanisme permettant d'établir un dialogue permanent avec les chefs de communautés, sera instauré.

Division des programmes communautaires

À l'instar des deux précédents volets, 1991 aura été une année intense en ce qui a trait aux programmes communautaires. Un total de 5 554 activités ont été réalisées et près de 1,5 million de personnes ont ainsi été rejointes directement ou indirectement.

De ce nombre, 2 731 activités réalisées dans les milieux scolaires ont attiré plus de 89 000 étudiants. Chez les élèves du primaire, l'emphase a été mise sur la sécurité routière et sur la sécurité en général pour prévenir les actes de violence et les agressions de toutes sortes. Au secondaire et au collégial, les principaux thèmes abordés ont été le phénomène de la violence sous ses différentes formes, de même que l'usage des drogues et de l'alcool et de ses conséquences légales et sociales.

Quant aux 2 823 activités destinées à la population en général, les sujets les plus souvent abordés ont été l'alcool au volant, la sécurité routière, la sécurité nautique et la prévention de la criminalité en général. À titre d'exemple, des programmes ont été spécifiquement conçus à l'intention des aînés, puisqu'ils forment un groupe à risque face à la violence physique et psychologique et aux abus de nature économique.

En plus de la poursuite de ces activités, la Sûreté du Québec offrira au personnel concerné en 1992 un cours de deuxième niveau en relations communautaires.

Suivant la philosophie d'une police communautaire adoptée en 1987, la Sûreté du Québec mettra en place, à compter de 1992, une démarche permanente de consultation de la clientèle pour en connaître les besoins et les attentes et déterminer avec elle les orientations à privilégier pour y répondre. Ce mécanisme de consultation sera graduellement implanté dans tous les postes de la Sûreté du Québec.

Service des permis

Le Service des permis élabore les politiques et procédures nécessaires à l'émission, au renouvellement et à l'annulation des permis et certificats. Ces permis sont destinés aux agents et aux agences d'investigation et de sécurité, aux constables spéciaux, aux huissiers, de même qu'aux propriétaires d'armes à feu et aux utilisateurs d'explosifs. Il veille à l'application des lois et des règlements s'y rattachant et son responsable assume la fonction de chef provincial des préposés aux armes à feu.

Ce service a traité environ 100 000 demandes de permis en 1991, dont les trois quarts concernent les armes à feu. En effet, la Sûreté du Québec a reçu 73 064 demandes de certificats et permis relatifs aux armes à feu, ce qui constitue une très légère baisse de 0,6 % par rapport à 1990.

Des 37 392 requêtes d'autorisation d'acquisition d'armes à feu, 829 ont été refusées, signifiant une augmentation de 23,4 % des refus alors que les demandes ont augmenté de 1,5 %.

Par ailleurs, les demandes d'enregistrement d'armes à autorisation restreinte ont diminué de 5 %, passant de 10 430 à 9 910, alors que les 258 demandes refusées représentent une hausse de 13,7 %.

Concernant les explosifs, 4 122 permis ont été délivrés. Enfin, la Sûreté du Québec a reçu 23 593 demandes de permis d'agent d'investigation ou de sécurité. De ce nombre, 240 ont été refusées ou révoquées.

Outre ces activités, le Service des permis a été particulièrement sollicité en 1991 par les projets de loi C-80 et C-17 visant un meilleur contrôle des armes à feu. L'entrée en vigueur de la majorité des dispositions de la Loi C-17 en 1992 entraînera l'élaboration et l'application de nouvelles politiques et procédures et rendra nécessaire la mise à jour des connaissances du personnel.

Service des activités générales

Ce service est responsable de l'élaboration des politiques et procédures relatives à la sécurité des immeubles occupés par la Sûreté du Québec en province, de la coordination lors de l'application de plans d'évacuation et de la surveillance de l'édifice Parthenais à Montréal. Mentionnons que le service a accueilli en 1991, 73 700 personnes au Grand quartier général de la Sûreté du Québec à Montréal.

Service des mesures d'urgence

Le Service des mesures d'urgence est responsable de l'élaboration, de la planification, de l'application et de la coordination des politiques et procédures nécessaires au maintien de l'ordre lors de situations d'urgence ou d'envergure, réelles ou anticipées. Il doit également assurer la sécurité des personnalités publiques désignées.

Répartition des événements couverts par le service des mesures d'urgence 1991

Explosifs récupérés	245	26 %
Accidents d'aéronef	71	8 %
Bateaux en détresse	43	5 %
Alertes à la bombe	77	8 %
Inondations	33	4 %
Séismes, glissements	14	2 %
Déversements	55	6 %
Feux de forêt	65	7 %
Noyades	91	10 %
Évacuations médicales	27	3 %
Recherches de personnes	206	22 %

Division de la sécurité publique

Cette division est composée de plusieurs spécialistes, tels que techniciens en explosifs, maîtres-chiens et plongeurs, de même que d'environ 175 policiers exerçant des fonctions spécifiques sur l'ensemble du territoire du Québec. Parmi ces policiers, nous comptons des observateurs aériens, des motards, des motoneigistes, des conducteurs de poste de commandement mobile, des opérateurs de machinerie lourde, des moniteurs de boussoles et de cartographie de même que des spécialistes de la sécurité nautique et des irritants chimiques.

En 1991, 927 demandes d'assistance ont été faites, pour une augmentation annuelle de 11,8 %. Il est à noter que les 245 demandes de récupération d'explosifs et les 206 demandes de recherche de personnes constituent à elles seules près de la moitié des demandes.

Pour leur part, les interventions ayant trait aux bateaux en détresse et aux feux de forêts ont plus que doublé par rapport à 1990. Les accidents d'aéronef et les noyades ont augmenté respectivement de 37 % et de 30 %, tandis que les inondations ont diminué de près de la moitié, passant de 60 à 33.

Concernant de façon spécifique la patrouille nautique, les membres assignés sont intervenus près de 7 000 fois sur les plans d'eau du Québec, dont 4 864 fois pour des vérifications de bâtiments et de moteurs et 1 596 fois pour l'émission de billets ou d'avertissements.

En 1992, il y aura formation de nouveaux patrouilleurs exerçant des fonctions spécifiques. Il en sera de même dans le domaine du contrôle des foules et de l'organisation des structures des mesures d'urgence. De plus, en tant que membre du Comité de sécurité civile du Québec, la Sûreté du Québec participera à la mise à jour des plans d'urgence dans le domaine nucléaire.

Division de la protection des personnalités

Cette division a participé à 95 événements en 1991. Elle a également assuré la protection permanente du Premier ministre du Québec et celle de personnalités politiques québécoises.

Service de la sécurité routière

Le Service de la sécurité routière, en plus d'enquêter sur les accidents graves de la circulation, est responsable de l'élaboration et de l'application des politiques et procédures relatives à la prévention et à la détection des infractions au Code de la sécurité routière, de même que de la prévention des accidents de la circulation. En ce sens, il est en support à tous les patrouilleurs de la Sûreté du Québec.

En 1991, les efforts ont été orientés vers une surveillance accrue durant les périodes à risques élevés, à savoir les longues fins de semaine et la période estivale, afin de réduire les accidents et le taux d'infractions au Code de la sécurité routière.

Concernant de façon spécifique les accidents mortels, une équipe d'analystes et de spécialistes en reconstitution d'accidents a enquêté sur 45 de ceux-ci et 25 accusations criminelles ont été portées.

Le service a également compilé une banque de données composée de 1 300 pages d'avis juridiques et d'interprétation en sécurité routière et a poursuivi la formation des techniciens qui manipulent l'alcootest.

La Sûreté du Québec a, de plus, participé au congrès du Combined Accidents Reduction Effort (C.A.R.E.) tenu aux États-Unis, d'où origine la journée nationale sur le port de la ceinture de sécurité qui s'est tenue le 1er octobre et à laquelle ont participé toutes les provinces canadiennes.

Le principal projet de 1992 sera l'implantation dans un district, à titre expérimental, d'une nouvelle gestion des interventions en sécurité routière. À partir des données du Module d'information policière de la Sûreté du Québec, du Bureau du code de sécurité routière et de la Société de l'assurance automobile du Québec, les causes des accidents et ce qui les caractérise seront analysées. Le regroupement de ces informations devrait permettre une optimisation des ressources et des équipements, ainsi que des interventions préventives mieux ciblées.

Prise en charge de la sécurité publique sur le territoire de la Baie James

Depuis janvier 1991, la Sûreté du Québec assure la protection policière dans la municipalité de la Baie-James, qui représente le cinquième du territoire québécois. De nouveaux postes auxiliaires ont été mis en opération à Laforge et à Brisay, tandis qu'un nouveau poste était ouvert à Matagami à la suite de l'abolition du service de police de cette municipalité.

FAITS SAILLANTS

Sécurité routière

Dans ses interventions préventives en sécurité routière, la Sûreté du Québec a maintenu son approche qualitative et quantitative. La gestion opérationnelle des interventions, ciblées à des périodes et à des endroits précis en raison des risques d'accidents, a produit des résultats fort encourageants.

Accidents

Il y a eu baisse de 12,4 % des accidents mortels, soit 90 de moins qu'en 1990, épargnant ainsi plus d'une centaine de vies humaines. Il y a également eu 201 accidents avec blessés de moins qu'en 1990, pour une baisse de 1,6 %, et une diminution de 5,8 % des accidents avec dommages matériels, soit 3 049 de moins qu'en 1990.

L'analyse de certaines caractéristiques nous indique que la vitesse est la cause principale des accidents (20,5 %) ; les distractions viennent ensuite avec 11,6 %. La conduite avec facultés affaiblies cause quant à elle 5,4 % des accidents.

Interventions préventives

L'augmentation des interventions préventives de 36 % au cours des longues fins de semaine et de la période estivale, et de 13,1 % sur l'ensemble de l'année, représente sûrement un facteur déterminant dans la baisse des accidents.

Répartition des accidents

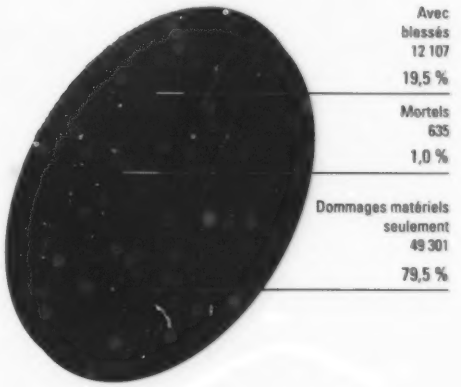

RÉPARTITION DES ACCIDENTS PAR DISTRICT - 1991

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
TOTAL DES ACCIDENTS*	4 787	1 729	12 150	5 692	4 792	25 464	4 153	2 142	1 134	62 043
mortels	53	34	140	66	62	201	40	22	17	635
avec blessés	899	390	2 157	1 177	971	5 142	673	458	240	12 107
avec dommages matériels seulement	3 835	1 305	9 853	4 449	3 759	20 121	3 440	1 662	877	49 301

* Ce total inclut les accidents hors route.

RÉPARTITION DES INTERVENTIONS DANS LE DOMAINE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE PAR DISTRICT - 1991

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
TOTAL DES INTERVENTIONS	58 170	33 657	157 127	102 014	57 727	332 909	73 598	44 535	22 772	882 509
Infractions au code criminel	1 586	498	2 872	1 144	810	6 767	1 290	816	436	16 219
Infractions au code séc. rout.	27 529	16 713	86 075	53 409	32 317	184 417	40 109	21 372	11 289	473 230
Avis de 48 heures	29 055	16 446	68 180	47 461	24 600	141 725	32 199	22 347	11 047	393 060

Évolution des accidents

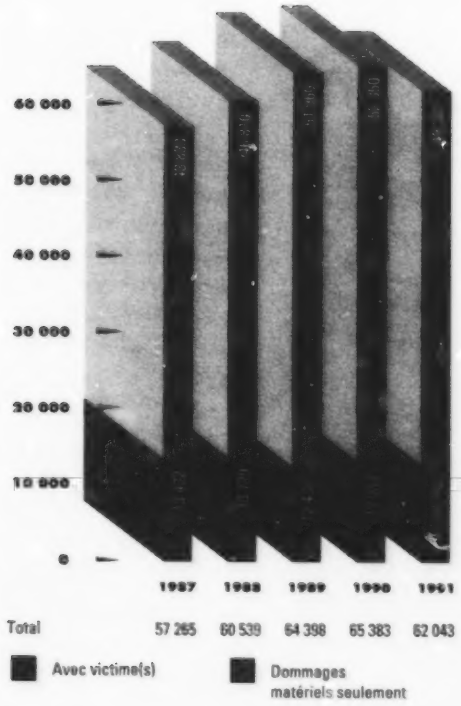

	1987	1988	1989	1990	1991
Total	57 265	60 539	64 398	65 383	62 043

Avec victime(s)

Dommages matériels seulement

Les statistiques de 1989, 1990 et 1991 incluent les accidents hors-route, ce qui n'est pas le cas des années précédentes.

Évolution des interventions

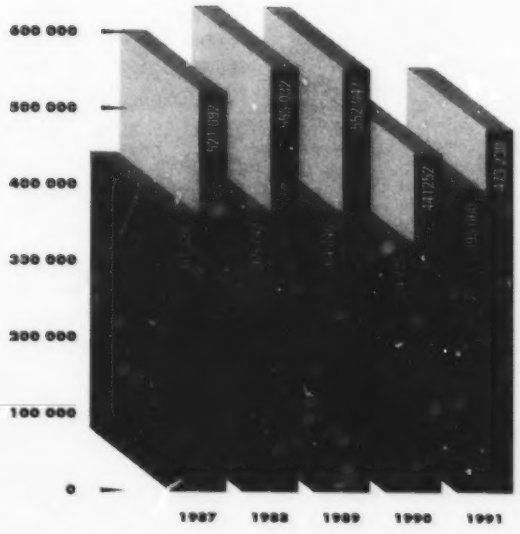

Les contraventions ont pour cause deux fois sur trois la vitesse excessive ; elles sont émises dans 40 % des cas entre 10 et 14 heures.

Même si le Québec surclasse les autres provinces en ce qui a trait au port de la ceinture de sécurité, 6,6 % des contraventions concernent encore ce type d'infraction.

Quant aux avis de 48 heures, ils sont surtout émis en fonction de l'état de l'équipement (66,3 %), de l'immatriculation (25,2 %) et des permis de conduire (6,5 %).

Répartition des interventions en sécurité routière

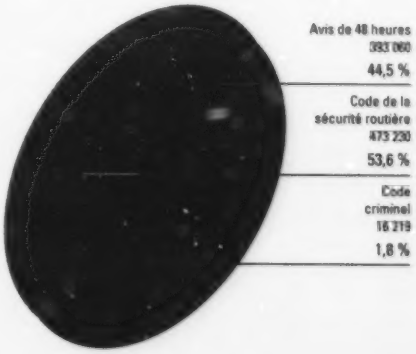

DIRECTION DES ENQUÊTES CRIMINELLES ET DES SUPPORTS TECHNIQUES

Claude Quinn

Monsieur Claude Quinn assume la responsabilité de cette direction depuis le 1er mars 1992 en remplacement de Monsieur Robert Therrien.

Compte tenu de son rôle de conseil et de soutien, cette direction favorise la conduite efficace des enquêtes, élabore et maintient des services spécialisés et a une autorité fonctionnelle en matière d'enquêtes et de renseignements criminels, de répression du banditisme, d'enquêtes de sécurité et de renseignements de sécurité, de moeurs, de drogues et de stupéfiants, de jeux, d'application des lois sur les alcools, de surveillance physique, de surveillance électronique, d'identité judiciaire, de polygraphie et d'hypnose.

Service des renseignements criminels

Ce service est le mandataire exécutoire de la responsabilité dévolue à la Sûreté du Québec par l'article 39.1 de la Loi de police, à l'effet de maintenir un service central de renseignement et de le mettre à la disposition des autres services de police.

Il est donc responsable des politiques et programmes visant à produire des renseignements stratégiques et tactiques sur des personnes, des événements, des organismes et des situations qui contribuent ou menacent de contribuer à toute forme d'activité criminelle sur l'ensemble du territoire du Québec. D'autre part, il coordonne les activités des unités régionales de renseignements criminels.

Les trois divisions qui composent le service se partagent la cueillette et l'analyse de l'information criminelle, de même que la documentation qui s'y rapporte.

En 1991, des efforts importants ont été consacrés à la production d'états de situation sur les bandes de motards et au traitement de renseignements concernant les organisations spécialisées dans le trafic de drogues et de stupéfiants. Dans la même optique, on intensifiera en 1992 la cueillette de renseignements sur les groupes organisés qui importent de grandes quantités de stupéfiants par les côtes navigables du Québec.

Service des enquêtes et des renseignements de sécurité

Ce service établit les politiques et programmes visant à produire des renseignements stratégiques et tactiques sur des personnes, des événements, des organismes et des situations qui contribuent ou menacent de contribuer à toute forme d'agitation sociale susceptible de porter atteinte à la paix, l'ordre et la sécurité publique sur l'ensemble du territoire du Québec. Il assure en outre la coordination des activités des unités régionales des renseignements de sécurité.

Les quatre divisions du service sont responsables des enquêtes spéciales, de la cueillette et de l'analyse de l'information, de même que de la documentation qui s'y rapporte.

Les principales activités du service concernent la protection de personnalités par l'évaluation de la menace possible, le suivi des conflits de travail qui risquent de dégénérer, de même que les activités du terrorisme international et le suivi de l'actualité internationale afin d'en évaluer les risques éventuels au Québec.

Service des enquêtes criminelles

Le Service des enquêtes criminelles conseille et élabore des politiques et des programmes reliés à la détection des crimes contre la personne, contre la propriété de même que des crimes économiques. Il supporte et coordonne en outre les activités des unités régionales d'enquêtes criminelles dans ces domaines.

Parmi les 5 597 infractions communiquées à la Sûreté du Québec en 1991 et sur lesquelles les bureaux des enquêtes criminelles et des supports techniques des districts ont mené des enquêtes, 3 611 se sont avérées fondées. De ce nombre, 76,6 % ont été résolues et 1 620 personnes ont été accusées.

Les enquêteurs ont, de plus, assisté les services de police municipaux dans 1 221 dossiers et 74,6 % des infractions réelles ont été solutionnées.

Des opérations d'envergure ont également été effectuées relativement à des fraudes impliquant d'importantes sociétés en commandite où des milliers de victimes ont perdu des millions de dollars.

Le Groupe tactique d'intervention (G.T.I.), est une structure d'urgence qui relève du Service des enquêtes criminelles. Il est intervenu dans 43 opérations, lors de prises d'otage localisées, ou lorsqu'un tireur embusqué ou une personne dépressive constituait un danger pour elle-même ou pour d'autres. Pour sa part, le Groupe d'intervention (G.I.), qui participe également au G.T.I., a été demandé lors de 217 événements au cours de l'année, en plus d'avoir assisté les services de police municipaux à 12 occasions.

Une attention particulière a été accordée en 1991 aux vols de véhicules à moteur qui sont en progression constante, ayant plus que doublé en 2 ans. Dans le cadre de l'opération «Otto», des vérifications d'automobiles des marques les plus souvent rapportées volées ont été effectuées par les patrouilleurs et plusieurs opérations spéciales ont été menées par les enquêteurs contre des réseaux spécialisés.

Pour contrer cette progression, différentes opérations et activités seront menées en 1992 : inspection des commerces oeuvrant dans le domaine du recyclage des pièces de véhicules ; stages pratiques pour former des personnes-ressources aptes à détecter et à identifier des véhicules volés ; appui aux organismes effectuant des opérations de burinage des véhicules ; campagne de sensibilisation de la population et maintien du programme «Otto».

Service des enquêtes sur le crime organisé

Ce service établit des politiques et des programmes relatifs à la détection et à la répression des crimes et des infractions reliés au crime organisé, aux drogues et aux stupéfiants, à la moralité, aux jeux ainsi qu'aux infractions touchant les lois sur les alcools. De plus, il supporte et coordonne les activités des escouades régionales des moeurs et celles des crimes majeurs.

Dans le secteur des drogues et des stupéfiants, l'objectif de la Sûreté du Québec était de briser le cercle de l'offre et de la demande. Pour contrer l'offre, les efforts soutenus ont donné des résultats, soit des saisies records de 1,257 milliard de dollars. Pour ce faire, la Sûreté du Québec a travaillé conjointement avec 23 services de police municipaux et 59 % des infractions détectées l'ont été sur le territoire d'une sûreté municipale.

Les 45 opérations d'envergure qui ont résulté en d'importantes saisies ont permis de traduire plus de 400 trafiquants devant les tribunaux et ainsi déstabiliser de nombreux réseaux régionaux.

De plus, avec la collaboration de la Gendarmerie royale du Canada, de Douanes et Accise Canada et de la Drugs Enforcement Administration, la Sûreté du Québec a mis au jour un complot sherbrookois projetant l'importation de cocaïne d'Amérique du Sud en passant par les Maritimes.

Par ailleurs, pour contrer la demande, la Sûreté du Québec a mis sur pied de nombreux programmes d'information et de prévention et a collaboré avec d'autres organismes afin de faire connaître les pièges et les méfaits des drogues et des stupéfiants.

Concernant les jeux et paris, 93 dossiers ont fait l'objet d'une enquête par la Sûreté du Québec, dont 66 % ont été effectuées sur le territoire d'une sûreté municipale. En matière de moralité, 55 % des 170 enquêtes ont également été menées sur le territoire d'un service de police municipal.

Dans le domaine des alcools, la Sûreté du Québec a enquêté dans 835 dossiers, dont près de la moitié sur des territoires desservis par des services de police municipaux. Elle a de plus procédé à la fermeture de 77 débits clandestins et est intervenue dans 82 établissements où se trouvaient des mineurs.

La Sûreté du Québec a également procédé à 11 425 inspections d'établissements détenteurs de permis d'alcool. Cette opération a résulté en 711 suspensions ou révocations de permis. Plus d'une inspection sur trois a été effectuée sur le territoire d'un service de police municipal.

Enfin, dans un dossier de fabrication illégale de vin, la Sûreté du Québec a saisi plus de 500 000 litres de vin destinés à la consommation et qui pouvaient constituer un danger pour la santé des citoyens.

En 1992, dans le domaine des drogues et des stupéfiants, la Sûreté du Québec accentuera ses interventions dans la rue, ainsi qu'à l'échelle régionale et provinciale pour ce qui est des réseaux.

Service des supports techniques

Ce service établit les politiques et les programmes relatifs aux supports techniques en surveillance physique et électronique, en identité judiciaire, en polygraphie et en hypnose. De plus, il supporte et coordonne les activités des unités régionales de supports techniques.

Division de l'identité judiciaire

En 1991, cette division a traité 49 939 fiches d'empreintes digitales, soit 3,5 % de plus que l'année précédente.

Elle a également assuré le traitement de la pellicule photographique utilisée par toutes les unités de la Sûreté du Québec et de certains services de police municipaux. Un total de 623 988 photographies ont été imprimées pour une hausse de 7%. De plus, 38 274 nouvelles photos ont été versées à la banque de photographies signalétiques.

Par ailleurs, 328 dossiers d'enquêtes, dont 56,7 % en assistance aux services de police municipaux, ont nécessité l'exécution de 397 portraits-robots qui ont permis l'identification de 30 suspects.

Concernant les scènes de crime, un total de 11 435 dossiers ont été traités, dont 26 % en assistance aux services de police municipaux. Parmi ces dossiers, 4 028 ont nécessité 6 861 expertises en laboratoire et 5 764 prélèvements d'empreintes sur les lieux ont permis l'identification de 560 suspects, signifiant une augmentation de 12,9 % par rapport à 1990.

En 1992, le traitement des empreintes digitales et celui des photos signalétiques seront facilités car ces domaines bénéficieront chacun d'un système informatisé pour maintenir à jour et accroître les banques de données. La division poursuivra également la formation relative à une «mini-trousse» pour les patrouilleurs de la Sûreté du Québec et ceux des services de police municipaux. Cet équipement permet d'effectuer les premiers prélèvements sur les lieux et ainsi de maximiser les indices que comportent les scènes de crime.

Bureau de recherche du Québec sur le crime organisé (B.R.Q.C.O.)

Le B.R.Q.C.O. assure l'échange de renseignements criminels entre le Service canadien de renseignements criminels (S.C.R.C.), les bureaux provinciaux du S.C.R.C., les services de renseignements des autres services de police, ainsi que les services responsables de l'application de la loi, en vue de combattre efficacement le crime organisé sur le territoire du Québec.

Le directeur général de la Sûreté du Québec assume la responsabilité administrative du B.R.Q.C.O. par l'entremise du responsable de la Direction générale des enquêtes criminelles et des supports techniques.

Un total de 33 services policiers et 30 organismes sont membres du B.R.Q.C.O. En 1991, l'échange de renseignements a particulièrement porté sur les stupéfiants, les vols d'automobiles et les groupes de motards criminels.

FAITS SAILLANTS

Criminalité et drogues

Criminalité

Les infractions criminelles fondées, rapportées à la Sûreté du Québec ou connues d'elle, s'élèvent à 90 533 en 1991. Cette augmentation de 16 % par rapport à l'année précédente s'avère la plus importante depuis 1980.

Crimes contre la personne

Les crimes contre la personne, ou crimes avec violence, ont augmenté de 10,1 % depuis un an, de 30,2 % en trois ans et de 57,4 % au cours des cinq dernières années. Bien que le nombre de crimes solutionnés ait augmenté de 6,9 % au cours des douze derniers mois, le taux de solution a pour sa part reculé de 2,6%, tant la hausse des crimes est importante.

Depuis la mise en service du Module d'information policière en 1989, il est possible de connaître certaines caractéristiques des crimes contre la personne et de leurs victimes.

Répartition de la criminalité

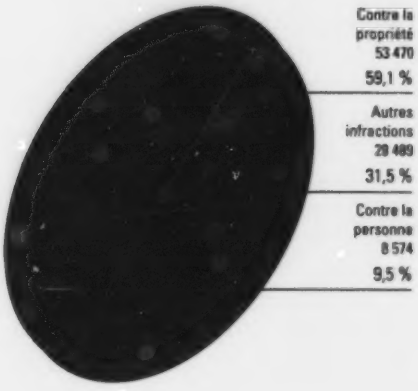

ÉVOLUTION DE LA CRIMINALITÉ DE 1987 À 1991

Infractions réelles et solutionnées

	1987	1988	1989	1990	1991
TOTAL					
Infractions réelles	64 128	65 789	67 427	78 020	90 533
Infractions solutionnées	34 825	32 554	30 501	35 058	37 257
CRIMES CONTRE LA PERSONNE					
Infractions réelles	5 448	6 460	6 590	7 786	8 574
Infractions solutionnées	4 767	5 430	5 726	6 855	7 328
CRIMES CONTRE LA PROPRIETE					
Infractions réelles	34 279	35 540	36 918	43 326	53 470
Infractions solutionnées	11 586	10 862	10 014	10 783	11 702
AUTRES CRIMES					
Infractions réelles	24 401	23 789	23 919	26 908	28 489
Infractions solutionnées	18 472	16 262	14 761	17 420	18 227
Drogues et stupéfiants	3 505	3 885	3 954	3 632	3 553
Assistances aux services de police municipaux	9 168	9 226	8 964	9 180	9 777

Évolution des infractions solutionnées

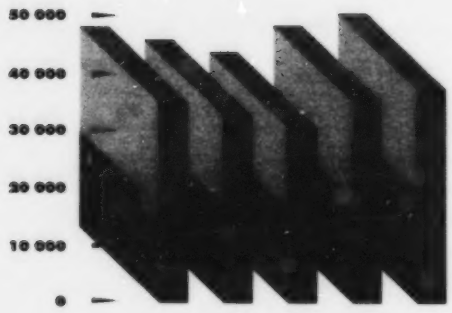

	1987	1988	1989	1990	1991
autres crimes	18 472	16 262	14 671	17 420	18 227
crimes contre la propriété	11 586	10 862	10 014	10 783	11 702
crimes contre la personne	4 767	5 430	5 726	6 855	7 328
Total	34 825	32 554	30 411	35 058	37 257

Évolution des infractions rapportées

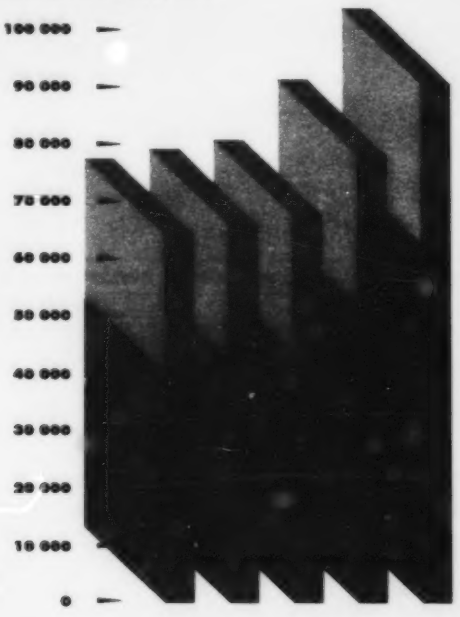

	1987	1988	1989	1990	1991
autres crimes	24 401	23 789	23 919	26 908	28 489
crimes contre la propriété	34 279	35 540	36 918	43 326	53 470
crimes contre la personne	5 448	6 460	6 590	7 786	8 574
Total	64 128	65 789	67 427	78 020	90 533

Alors que les victimes des voies de fait sont plus souvent des hommes (56,3 %), celles des infractions sexuelles sont très majoritairement des femmes (77,1 %). Quant aux vols qualifiés, ils ont principalement lieu dans les dépanneurs (22 %), les résidences (16,9 %), les garages et stations de service (12,1 %) et dans les établissements bancaires et financiers (10,9 %).

Les autres attentats contre la personne sont surtout constitués de divers types d'enlèvement (31 %) et de tentatives de meurtre (25,4 %).

Crimes contre la propriété

Les crimes contre la propriété ont eux aussi connu une forte hausse en 1991. Ils ont augmenté de 23,4 % par rapport à 1990, de 44,8 % en 3 ans et de 56 % en 5 ans. En 1991, bien que le pourcentage du taux de solution ait diminué de 3 points, le nombre d'infractions résolues a connu une croissance de 8,5 %. La performance des enquêteurs s'est maintenue.

Parmi les crimes contre la propriété, mentionnons que les vols de véhicules à moteur méritent une attention particulière, puisqu'ils sont en hausse de 60,2 % par rapport à l'an passé et qu'ils ont plus que doublé de 1989 à 1991.

RÉPARTITION DES INFRACTIONS À CERTAINES LOIS FÉDÉRALES ET PROVINCIALES – 1991

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
LOIS FÉDÉRALES										
Drogues et stupéfiants	255	289	645	290	295	1 135	199	288	157	3 553
Autres statuts fédéraux	127	258	143	59	96	274	124	272	52	1 405
LOIS PROVINCIALES										
Alcools	99	59	221	90	37	146	59	96	28	835
Cinéma, loteries et courses	1	1	3	7		5	5	1	2	25
Explosifs	1	1				12		4	2	20
Autres statuts provinciaux	57	28	171	88	56	534	100	75	27	1 136

Les données de ce tableau comprennent les assistances aux services de police municipaux.

RÉPARTITION DE LA CRIMINALITÉ PAR DISTRICT – 1991

DISTRICTS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	TOTAL
TOTAL DES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	**6 197**	**3 201**	**14 055**	**8 932**	**9 871**	**34 465**	**7 094**	**4 619**	**2 099**	**90 533**
% de solution	**49,9**	**44,5**	**41,4**	**40,7**	**37**	**36,38**	**50,8**	**46,5**	**64,2**	**41,1**
CRIMES CONTRE LA PERSONNE	**911**	**259**	**1 214**	**733**	**585**	**2 964**	**669**	**824**	**415**	**8 574**
% de solution	**93,2**	**100**	**89,8**	**89,1**	**81,7**	**78,5**	**91,5**	**77,9**	**100,7**	**85,5**
VOIES DE FAIT	729	187	923	519	436	2 195	524	660	362	6 535
% de solution	97,6	106,4	93,0	95,4	88,8	85,8	94,5	79,6	101,9	90,6
INFRACTIONS D'ORDRE SEXUEL	131	55	182	127	83	348	113	134	45	1 218
% de solution	77,9	81,8	81,9	83,5	78,3	79	83,1	73,1	91,1	80
AUTRES ATTENTATS CONTRE LA PERSONNE	18	5	23	6	13	62	10	19	5	161
% de solution	100	80	121,7	100	46,2	58,1	100	63,2	100	77,6
VOLS QUALIFIÉS	33	12	86	81	53	359	22	11	3	660
% de solution	54,6	91,7	64	56,8	37,7	36,8	59,1	63,6	100	46,2
CRIMES CONTRE LA PROPRIÉTÉ	**2 949**	**2 070**	**8 567**	**5 637**	**6 384**	**20 889**	**3 926**	**2 260**	**788**	**53 470**
% de solution	**29,3**	**27,73**	**24,4**	**24,5**	**16,8**	**17,9**	**28,1**	**27**	**32,9**	**21,9**
INTRODUCTIONS PAR EFFRACTION	1 460	1 283	4 452	2 797	4 159	10 509	2 264	1 225	378	28 527
% de solution	29,7	28,6	23,8	22,5	14,1	18,8	29,3	25,8	37,8	21,6
VOLS SIMPLES	1 489	787	4 115	2 840	2 225	10 380	1 662	1 035	410	24 943
% de solution	28,9	26,3	25,1	26,4	21,7	17,1	26,4	28,5	28,5	22,2
*VOLS DE PLUS DE 1 000 $**	*144*	*143*	*620*	*460*	*437*	*1 876*	*345*	*152*	*67*	*4 244*
% de solution	*21,5*	*14*	*14,8*	*17,2*	*15,6*	*10,1*	*16,5*	*17,1*	*35,8*	*13,8*
*VOLS DE 1 000 $ ET MOINS**	*1 164*	*488*	*2 598*	*1 576*	*1 191*	*5 563*	*934*	*674*	*258*	*14 446*
% de solution	*25,9*	*28,5*	*25,3*	*28,9*	*23,5*	*16,7*	*25,7*	*29,2*	*28,7*	*22,7*
*VOLS DE VÉHICULES**	*181*	*156*	*897*	*804*	*597*	*2 941*	*383*	*209*	*85*	*6 253*
% de solution	*54,1*	*30,8*	*31,4*	*26,9*	*22,8*	*22,3*	*37,1*	*34,4*	*22,3*	*26,7*
AUTRES CRIMES	**2 337**	**872**	**4 274**	**2 562**	**2 902**	**10 612**	**2 499**	**1 535**	**896**	**28 489**
% de solution	**59**	**67,7**	**61,7**	**62,5**	**72,5**	**60,9**	**75,6**	**58,3**	**74,8**	**64**
FRAUDES	284	152	616	319	295	1 254	189	191	72	3 372
% de solution	99,6	83,6	91,9	106	92,9	84,8	101,1	67,5	97,2	90,2
MORALITÉ	6	2	33	16	7	24	1	4	2	95
% de solution	16,7	0	97	68,8	57,1	79,2	400	25	100	77,9
AUTRES INFRACTIONS AU CODE CRIMINEL	2 047	718	3 625	2 227	2 600	9 334	2 309	1 340	822	25 022
% de solution	53,4	64,5	56,3	56,2	70,2	57,6	73,4	57,1	72,7	60,4

* Sous-catégories de vols simples

Autres crimes

Les autres crimes ont connu une augmentation de 5,9 % en 1991 et de 16,8 % au cours des 5 dernières années.

Les méfaits, quant à eux, ont augmenté de 9,5 % en 1991, pour atteindre un total de 10 612.

En 1991, il y a eu 1 255 incendies d'origine criminelle marquant à ce chapitre une hausse de 27,3%. Les autres infractions au Code criminel comprennent les manquements aux conditions de probation, les appels téléphoniques harcelants ou menaçants et les divers autres crimes.

Drogues

Dans le domaine des drogues, 1991 aura été une année record. Les saisies effectuées par la Sûreté du Québec ont atteint une valeur de 1,257 milliard de dollars, soit 20 fois plus qu'en 1990. Même en excluant les deux importantes saisies de 450 kilogrammes de cocaïne à Mirabel et de 50 tonnes de haschich sur la Côte-Nord, la valeur des drogues saisies de 1991 aurait quand même été près de 3 fois supérieure à celle de l'année précédente.

En 1991, la Sûreté du Québec est intervenue dans 3 553 cas d'infractions en matière de drogues et stupéfiants, dont 57,6% pour trafic, 34,1% pour consommation et 3,7% pour culture de cannabis.

La répression importante effectuée par la Sûreté du Québec dans le domaine des drogues et des stupéfiants laisse toutefois une place significative à la prévention, notamment dans le milieu scolaire.

Ainsi, la Sûreté du Québec s'est associée au ministère de l'Éducation pour la formation de 3 500 enseignants afin de mieux prévenir les méfaits des drogues auprès de la clientèle étudiante.

Évolution des assistances aux services de police municipaux (enquêtes criminelles)

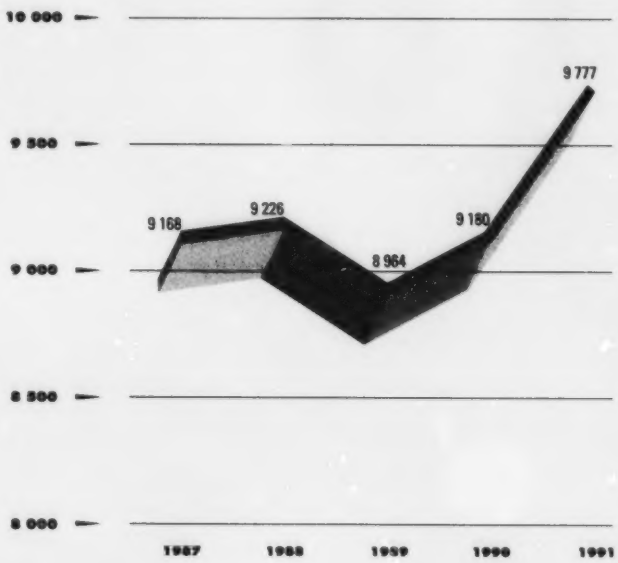

DIRECTION DE LA PLANIFICATION ET DE LA TECHNOLOGIE

Gilles Saint-Antoine

Compte tenu de son rôle conseil et de soutien, la Direction de la planification et de la technologie fournit à la Sûreté du Québec l'expertise professionnelle et technique lui permettant d'améliorer la gestion de ses ressources.

Plus spécifiquement, elle propose les orientations à prendre et effectue les études et analyses organisationnelles permettant la mise à jour des plans d'organisation. De plus, elle conçoit et met au point des systèmes, méthodes et procédés rationnels de travail ainsi que des systèmes informatisés de gestion.

Service de la planification et des systèmes de gestion

Ce service a pour objectif la gestion optimale de l'ensemble des ressources humaines de la Sûreté du Québec. Il joue un rôle conseil et de soutien dans des domaines aussi divers que la planification stratégique, l'analyse de programme, la recherche, le développement organisationnel, l'élaboration de politiques, de systèmes de gestion et de procédures, la gestion des formulaires et des ressources documentaires et audiovisuelles et la production de statistiques opérationnelles.

Division de l'organisation et des méthodes

Cette division a traité 221 dossiers en 1991, dont 25 en organisation. Parmi ceux-ci, mentionnons la réorganisation de la Division du service aux usagers, le plan d'organisation administratif supérieur et l'organisation des unités d'urgence.

Dans le volet méthodes et procédés, 196 des 359 dossiers entrepris ont été clos, dont l'étude relative au rattachement administratif des groupes d'intervention, la gestion des imprimés et celle des déménagements, de même que le modèle d'intervention pour les victimes de traumatisme post-situationnel. Il y a eu publication de 170 directives.

Cette division a également été au coeur de deux dossiers majeurs à la Sûreté du Québec. Elle a effectué les études préalables à l'implantation d'un nouveau réseau intégré de télécommunications policières (R.I.T.P.). Ces études se poursuivront en 1992 dans le domaine de l'ergonomie et des fonctionnalités des centres de télécommunications.

Au cours de l'année 1991, les travaux de révision de l'organisation territoriale se sont poursuivis. Des consultations sur les hypothèses de redécoupage du territoire et de répartition des ressources seront menées en 1992 auprès des instances concernées.

Division de la recherche et du développement

Cette division joue particulièrement un rôle conseil auprès de l'État-major général dans d'importantes réformes en unissant les expertises dont elle dispose en systèmes d'information, en analyse de programme, en méthodologie de recherche, en planification et en statistiques.

Dans le volet de la planification et de l'analyse, cette division a complété les études relatives à la crise amérindienne et a supporté l'État-major général dans l'élaboration de plans d'action. L'évaluation des activités de communication et de celles des secteurs de l'impression et de la reproduction de documents ont également été réalisées. De plus, la division a soutenu de nombreuses unités dans l'élaboration de nouveaux programmes, par exemple en matière d'organisation policière en milieu autochtone et de relations multiculturelles. En 1992, on procédera à la définition et à l'implantation d'un processus intégré de planification et de suivi des activités de la Sûreté du Québec.

La division a également supporté la coordination des mesures de redressement budgétaire et a participé à différents comités mis en place suite à la réforme sur les finances municipales. À cet égard, il y aura en 1992 une étude des impacts organisationnels sur la Sûreté du Québec et des répercussions sur la sécurité publique au Québec.

À sa troisième année de fonctionnement, en plus d'exploiter les données à des fins opérationnelles et administratives, le Module d'information policière (M.I.P.) consacre d'importants efforts à la validation et au contrôle de la qualité. Cette orientation sera poursuivie en 1992, tout comme l'élaboration d'analyses particulières dont des analyses de nature temporelle sur la criminalité. C'est grâce à ce système informatisé que nous pouvons inclure dans ce rapport d'activité des données les plus diverses sur la criminalité et la sécurité routière. La prochaine année marquera également l'adhésion de nombreux services de police municipaux au Module d'information policière.

En ce qui concerne les ressources documentaires et audiovisuelles, 1991 a permis l'analyse de la situation de la gestion documentaire pour l'ensemble de la Sûreté du Québec. On poursuivra en 1992 les abonnements à des serveurs et à des banques de données spécialisées, en plus de présenter un rapport justifiant l'achat d'un système d'archivage électronique.

Service de l'informatique

Le Service de l'informatique a pour mission la mise en oeuvre d'un ensemble de techniques relatives à la recherche, à la collecte et à la conservation des données ainsi qu'à l'élaboration des informations visant l'accomplissement des mandats de la Sûreté du Québec.

Il maintient le Centre de renseignements policiers du Québec (C.R.P.Q.) en vue de faciliter la détection du crime de même que le dépistage de ses auteurs, et met ce service à la disposition des autres services de police. Il fournit et exploite les systèmes informatiques de gestion. Il gère le développement des applications en micro-informatique et en bureautique.

Au cours de 1991, ce service a préparé la programmation budgétaire préalable au remplacement des terminaux conventionnels par des postes de travail à plusieurs fonctions et à l'acquisition d'un système automatisé d'empreintes digitales.

Les diverses démarches effectuées ont rendu possible l'accessibilité des services de police municipaux aux nouvelles fonctionnalités de gestion des enquêtes intégrées de l'index général. Plus de 75 d'entre eux ont été consultés afin d'évaluer les impacts de cette implantation et un plan de formation a été établi.

Afin de rendre également disponible aux services de police municipaux l'accès au Centre de renseignements policiers du Québec, tous les liens informatiques du central avec les 9 régions administratives ont été révisés, rendant nécessaire l'installation de la fibre optique en vue de l'augmentation de la vitesse des liens.

Enfin, des activités de développement ont conduit à la mise en place du système de gestion pour l'atelier mécanique, de l'informatisation de la réception des marchandises et du contrôle des entrepôts, du plan de gestion des effectifs civils, des opérations «CENT» (système d'opération mis en place pour contrôler, encercler un périmètre suite à la commission d'un crime majeur) et de l'accès aux casiers judiciaires à tous les services correctionnels québécois.

Service de la gestion des télécommunications

Ce service est responsable de l'ensemble des activités reliées à la gestion des télécommunications de la Sûreté du Québec. Il planifie, gère et contrôle les éléments de la téléphonie : cartes d'appels, téléphones cellulaires, téléavertisseurs et télécopieurs. Il coordonne la planification de la mise en oeuvre du réseau intégré de télécommunications policières.

Parmi les réalisations de ce service en 1991, mentionnons l'ajout d'appareils cellulaires dans 5 districts, l'installation d'antennes permettant d'assurer une meilleure réception pour les usagers et la modernisation de l'atelier d'entretien.

Le projet de modernisation du réseau intégré de télécommunications policières (R.I.T.P.) a constitué le dossier prioritaire du service en 1991. Ce projet, de grande envergure, veut répondre à quatre objectifs : augmenter la rapidité et l'efficacité des interventions policières, permettre une meilleure gestion du parc automobile, accroître la sécurité du policier dans l'exercice de ses fonctions et simplifier l'accès des citoyens à la Sûreté du Québec, sans frais d'interurbain, par l'implantation d'une ligne 800, quel que soit leur lieu de résidence.

Les principales réalisations de 1991, dans le cadre de ce projet, ont été la préparation et l'octroi d'un contrat de service de 800 000 $ à un consortium de fournisseurs pour la conception d'une proposition détaillée du R.I.T.P., la validation des orientations du futur réseau, la création du comité directeur et la réalisation de travaux conjoints avec la Direction générale de la Sécurité civile pour le développement d'un réseau de communications dédié à la sécurité publique.

L'installation et la mise en service de ce nouveau réseau devraient s'effectuer au cours des années 1993 et 1994.

ACTIONS HUMANITAIRES

En plus d'accomplir la mission qui leur est confiée, relativement à la sécurité des citoyens, les membres de la Sûreté du Québec, sensibles aux nombreux besoins que manifeste la population qu'ils desservent, s'acquittent de multiples responsabilités humanitaires.

Ainsi, en 1991, la Sûreté du Québec a organisé 5 collectes de sang où 2 639 donneurs se sont présentés. Son personnel a recueilli plus de 25 000 dollars pour la Fondation Jean Lapointe, venant en aide aux personnes ayant des problèmes d'alcool ou de drogues. Il a également fait un don de 81 432 $ à Centraide.

De plus, 25 activités humanitaires ont été organisées par la Sûreté du Québec ou par son personnel en son nom. Près de 1 200 membres de la Sûreté du Québec y ont consacré plus de 10 000 heures et ont ainsi recueilli 342 065 $, mis à part les centaines de paniers de Noël distribués aux familles défavorisées.

Parmi les organismes bénéficiaires, mentionnons la Société canadienne du cancer, la Fondation Rêves d'enfants, les associations régionales de la paralysie cérébrale et de la fibrose kystique, de même que de nombreux organismes locaux.

Le contenu de cette publication a été élaboré par le Service de la planification et des systèmes de gestion, en collaboration avec les directions de la Sûreté du Québec.

Le Service des communications internes a orienté la conception et la production graphique.

Le Service des affaires publiques a joué un rôle conseil dans la rédaction du présent rapport d'activité.

Conception et réalisation : ARA NO'VO (1991)
Impression: RICHARD VEILLEUX IMPRIMEUR INC.

Dépôt légal – 2e trimestre 1992
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-550-26303-0
ISSN 0-831-6473

Gouvernement du Québec